

Le mot du président

Comme vous l'avez remarqué, le nom de la lettre PV a changé. Cette nouvelle appellation affiche clairement les nouveaux combats que nous menons déjà dans le domaine des PAC, mais également dans les ENR en général.

Nous ne serons jamais des experts dans ces nouveaux domaines, mais notre objectif est de moraliser des comportements que nous avons eus dans le domaine du photovoltaïque depuis plus de 14 ans. Il y a beaucoup de travail et comme vous le diront nos équipes, nous avons besoin de vous pour nous y accompagner.

Vous verrez dans ces quelques pages l'actualité de votre association et les défis que nous relevons tous les jours en dialoguant avec la filière dans son ensemble, mais également nos décideurs. Ces acteurs nous connaissent bien maintenant et ils savent notre détermination à défendre vos intérêts, mais également de participer de manière active à une transition énergétique raisonnée.

Je vous souhaite une bonne lecture, éclairante, et n'oubliez pas de venir visiter notre site officiel en quête d'informations. www.gppep.org

Joël MERCY

Avantages adhérents

Notre association est régulièrement sollicitée par d'importants professionnels qui souhaitent établir des partenariats avec nous. Nous déclinons systématiquement ce type de proposition pour ne pas être accusés de partialité. Par contre nous souhaitons que nos membres puissent bénéficier de réductions pour protéger leur pouvoir d'achat.

Nous sélectionnons donc parmi ces propositions des professionnels sérieux dont la probité et l'exemplarité sont (quasi) certaines. Vous trouverez les professionnels ainsi que les remises ici :

<https://gppep.org/category/avantage-adherent/>

- La société ECOJOKO propose une réduction de 30€ sur leur compteur pédagogique qui permet de comprendre et de visualiser sa consommation poste par poste
- La société JPME permet à tous ceux qui ne souhaitent pas s'engager sur un contrat en Obligation d'Achat de pouvoir vendre son surplus avec une totale flexibilité, mais également de pouvoir utiliser une batterie virtuelle.
- La société LADW France propose une réduction de 13% sur les kits UTOO de Power Group, ce qui fait un produit parmi les moins chers du marché. .
- La société EFFY, propose une remise de 500€ pour les adhérents du GPPEP pour l'installation d'une pompe à chaleur, couplée avec une proposition de facturation "aides déduites", ce qui permet de sécuriser l'achat.
- Nous conseillons depuis toujours notre association partenaire INSOCO dans le cadre du PV résidentiel, dont la majorité des membres se trouve actuellement surbookée ; et EFFY offre un parfait "plan B" ;

Pour Noël, c'est le moment !

Joël MERCY

POWER EARTH SUMMIT.

Cette manifestation qui sera l'évènement le plus important sur le photovoltaïque et le climat, se déroulera les 14 et 15 mars 2024 au CNIT à Paris ;

20 000m2 d'exposition pour les professionnels, et pour une fois, un tel événement sera ouvert au grand public.

Notre association a été sollicitée pour tenir un stand mais également pour donner une conférence et animer des tables rondes.

Il y aura des débats portés par le GIEC ou des climatologues, et des ateliers sur les nouveautés dans le photovoltaïque ou le stockage ainsi que pour les technologies associées au véhicule électrique.

<https://www.powrsummit.earth/>

L'entrée est chère mais à l'échelle d'un tel événement : 490€ pour les 2 jours, et le GPPEP est parvenu à obtenir une réduction pour ses membres de 50% valable jusqu'à la fin de l'année.

Si vous souhaitez en profiter, **C'est l'évènement de l'année 2024 !!**

contactez administratif@gppep.org

Dernières avancées Open Energie

Nos équipes vous l'ont déjà annoncé, nous avons énormément travaillé pour vous venir en aide et voici le point à ce jour :

- Attestation sur l'honneur (obligatoire pour avoir un contrat avec EDFOA) : nous avons obtenu une dérogation officielle du ministère de la transition énergétique qui autorise certains organismes agréés à établir ces attestations (ce PROCESS est valable pour les autres installateurs)
- Récupération de la TVA : un protocole a été établi avec un cabinet comptable renommé ; Attention, cette procédure a des inconvénients et des risques, contactez le gppep en cas de doute.
- CONSUEL : pour ceux qui ne l'ont pas, nous avons un contact direct chez eux.
- Garanties fabricants : nous avons des contacts directs avec SOLAREEDGE ; en cas de problème, contactez-nous.
- Pour ceux dont l'installation ne fonctionne pas ou partiellement, car il y a malfaçon etc., une procédure serait possible.
- **Faites attention à toutes sollicitations non demandées (cabinets comptables, avocats, juristes, etc..)**

Dans tous les cas contactez aide@gppep.org

Joël MERCY

Projet ESCOURCE

Lancée en février 2023 par le maire d'un petit village landais, Patrick Sabin, au profit de ses administrés, cette initiative avait pour but de diminuer la facture d'achat d'une centrale photovoltaïque par une commande groupée, mais également de sécuriser le parcours du futur producteur grâce à la maîtrise d'œuvre du GPPEP.

Actuellement 32 installations ont été commandées soit 7 % des familles du village qui seront bientôt équipées, ce qui porte à environ 10% le nombre de familles productrices dans le PV résidentiel.

Un chiffre record qui, rapporté au 35 millions de familles en France permet d'envisager un potentiel avéré de plus de 3 millions d'auto consommateurs dans l'hexagone !

La réussite de ce projet repose sur la parfaite complémentarité du couple « maire et association » représentative des particuliers producteurs, le GPPEP ».

D'ores et déjà plusieurs mairies se sont montrées intéressées comme la ville de Biscarosse et des communes du sud des Landes.

Si vous pensez que votre maire souhaite s'engager dans ce type de projet, n'hésitez pas à lui en parler.

Joël MERCY

Le mot du Secrétaire général,

Nous vous en parlions encore dans notre lettre n° 25 : « *Le GPPEP maintient la pression pour résoudre le problème du passage de l'installation IAB, en surimposition dans les cas de troubles et dégradations...* »

Nous pouvons crier victoire, notre ténacité a enfin porté ses fruits !

Depuis de nombreuses années notre président est parvenu à présenter, défendre nos arguments et convaincre les décideurs dont la DGEC ! (Direction Générale de l'Energie et du Climat), sur la possibilité de passer de l'IAB (intégration au bâti) à la surimposition, qui a été validée le 13 octobre 2023 !

Mais quelle victoire pour tous ceux qui depuis des années supportaient des problèmes récurrents, sans pouvoir les résoudre.

Pour tous renseignements à ce sujet : aide@gppep.org

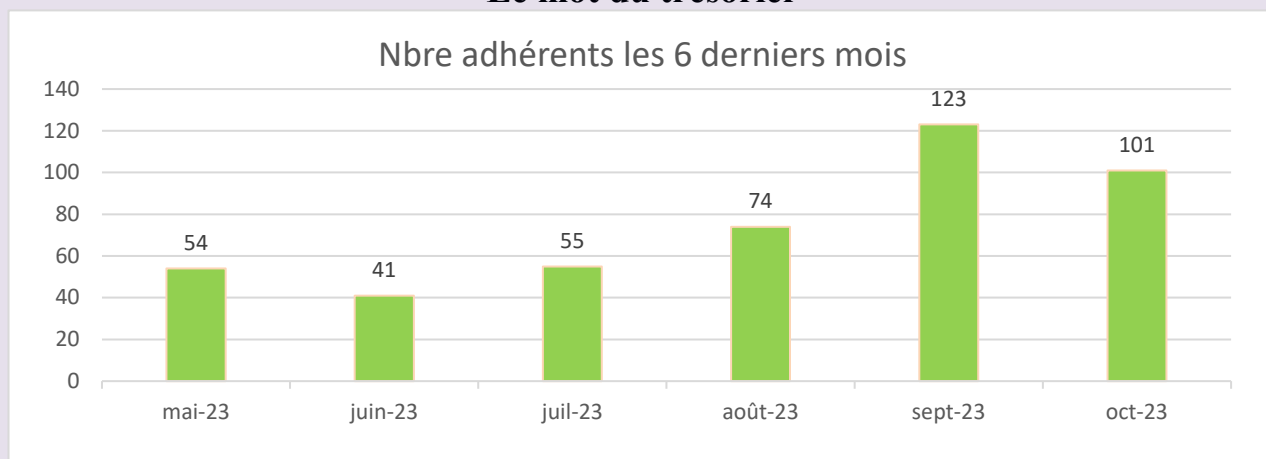
Open Énergie :

Beaucoup ont eu affaire à cette société, qui a été mise en liquidation le 08 Août.

Deux jours après, soit le 10 août, le GPPEP lançait une campagne sur notre site et les réseaux sociaux pour informer les clients, dont certains, déjà en détresse, nous avaient contactés, pour trouver un comptable pour la TVA, pour leur installation non finie sans facture, ni d'attestation permettant la vente à EDF OA.

Ange TINELLI

Le mot du trésorier



Au 31/10/2023 le GPPEP compte 13004 adhérents ; Nous avons passé ce mois d'octobre la barre des 13000 adhérents. (*La progression du nombre d'adhérents de ces 2 derniers mois fait partiellement suite à la liquidation judiciaire de la société Open Energie.*)

La comptabilité :

Conformément au code du commerce qui impose aux associations dépassant certains seuils de tenir une comptabilité adaptée du plan comptable général applicable aux entreprises.

Nous avons choisi Caleb Gestion, excellent logiciel de comptabilité pourvu d'un module de gestion d'associative.

Pour partager les saisies dans Caleb, et parce que la Compta c'est un métier, nous recherchons un bénévole avec les qualités suivantes :

- De bonnes notions de la compta en double écriture, connaissant CALEB serait un plus.
- Disposant de 2 à 3 heures par semaine (de préférence fin de semaine)
- Sachant communiquer par VISIO

Vos contributions :

L'adhésion au GPPEP n'est pas soumise à renouvellement de cotisation, et nous fonctionnons sans aucune subvention, **nos ressources sont vos cotisations et vos dons.**

Comme chaque année, nous faisons appel à votre soutien, car sans vos contributions nous ne pourrions pas effectuer nos missions.

Vos dons sont éligibles au reçu fiscal conformément aux règles de déduction qui se trouvent ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

Pour faire un don, connectez-vous dans votre espace adhérent GPPEP :

<https://gppep.org/adherent/connexion.php>

Vous donnez 30€ par exemple, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66%, et votre don ne vous coûte que 10€.

Si vous avez oublié votre mot de passe, ce lien pointe sur un document d'aide :

<https://gppep.org/wp-content/uploads/2022/11/Mot-de-passe-oublie.pdf>

Vous pourrez éditer votre reçu fiscal à partir de votre espace adhérent lorsque votre don sera validé (48h) ; Le système est sécurisé, les données bancaires ne sont pas mémorisées.

A noter, le règlement CB sans certicode peut être refusé par certaines banques, et les paiements par chèque sont à envoyer à cette adresse :

Association GPPEP Chez Roger Zenss
11, rue de l'Altenbach
68730 Michelbach-le-bas

Merci de votre soutien

Roger ZENSS

CELLULE TECHNIQUE

L'après obligation d'achat

Dès 2019 nous avons interrogé EDFOA concernant ce que nous avons nommé « l'avenir de nos installations » à l'échéance qui approche pour des contrats établis sur une durée de 20 ans.

La réponse à l'époque fut : « *on vous signifiera la fin du contrat six mois à l'avance...* » (satisfaits de s'oblitérer de la notion d'obligation ?), en gros vous êtes propriétaires de vos installations, à vous de vous organiser...

En 2022 nous vous avons proposé un questionnaire auquel certains ont pris la peine de répondre, pour rappel les solutions envisagées étaient :

- Abandonner l'installation, réfection de la couverture
- Poursuivre la vente totale, à négocier avec la CRE, EDFOA ou autre acheteur
- Autoconsommation avec vente du surplus, à négocier avec la CRE, EDFOA, ou autre acheteur.
- Autoconsommation sans injection, semble improbable pour les 3kWc, sauf gros consommateurs : chauffage électrique, climatisation, piscine.
- Autoconsommation et don de la production excédentaire à destination des Tarifs Sociaux de l'Energie ou de ses proches.
- Autoconsommation et stockage virtuel.
- Autoconsommation collective.

Dans le sens historique des revendications du GPPEP, l'autoconsommation s'affirme, mais comment la pratiquer conformément aux règles et sans être lésé ?

Les deux compteurs « intelligents » LINKY dont nous sommes équipés sont certainement en capacité de résoudre le problème, car l'un enregistre la consommation, et l'autre la production et ce n'est pas virtuel !

Agir dans le sens de l'équité auprès d'ENEDIS ... Un prochain objectif pour le GPPEP

L'année 2023 va se terminer sur une véritable explosion du nombre d'installations en autoproduction pour les particuliers.

Les regards se tournent désormais vers ses centaines de milliers de petits producteurs, qui deviennent importants !

Cela impose à tous l'obligation d'avoir une installation conforme aux exigences techniques et administratives.

Avoir une installation non conforme ou non déclarée engage votre responsabilité, cela revient à conduire une voiture sans permis ou sans assurance !

Rappel particulier pour les petites installations « PLUG and PLAY » à brancher sur une prise : elles doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration au gestionnaire de réseau –ENEDIS ; **c'est simple mais ce doit être fait.**

Jean-Claude GONDOR et Jean-Paul CARPENTIER

AUTOCONSOMMATION-NOUVELLE TARIFICATION

Arrêté du 8 février 2023 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021

Vous pouvez retrouver cet arrêté ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047183612/>

Rappel : C'est la date de la demande complète de raccordement (DCR) qui détermine le tarif d'achat.

Avant le 1er novembre 2022, ce sont les dispositions de l'arrêté du 6 octobre 2021 qui s'appliquent.
Après le 1er novembre 2022, c'est l'arrêté du 8 février 2023.

Versement prime(PA)

La Pa (0 à 9 kWc) sera intégralement versée avec la 1^{ère} facture de vente du surplus, donc un an après la mise en service de l'installation.

En clair, la prime versée auparavant sur 5 ans avec 1/5^{ème} par an, est maintenant versée en une seule fois avec le paiement de la première facture.

Primes d'investissement pour l'autoconsommation

Puissance	du 01/08/2022 au 31/10/2022	du 01/11/2022 au 31/01/2023	du 01/02/2023 au 30/04/2023	du 01/05/2023 au 31/07/2023	du 01/08/2023 au 31/10/2023
≤ 3 kWc	0.43 €/Wc	0.48 €/Wc	0.50 €/Wc	0.51 €/Wc	??
3 kWc < P ≤ 9 kWc	0.32 €/Wc	0.36 €/Wc	0.37 €/Wc	0.38 €/Wc	??

Tarifs d'achat

“Les tarifs Ta (0 à 9 kWc) et Tb (9 à 100 kWc) de la vente de surplus bénéficieront, à compter des complétudes du 1^{er} novembre dernier, d'une indexation suivant le coefficient Kn (où n correspondra au trimestre tarifaire applicable).”

En clair, le tarif n'est plus fixe sur 20 ans mais augmente suivant le tableau ci-dessous :

Puissance	du 09/10/2021 au 31/10/2022	du 01/11/2022 au 31/01/2023	du 01/02/2023 au 30/04/2023	du 01/05/2023 au 31/07/2023	du 01/08/2023 au 31/10/2023
≤ 9 kWc	10 c€/kWh	12,53 c€/kWh	13,13 c€/kWh	13,39 c€/kWh	??

Nous sommes en attente de la publication du tarif par la CRE ?

Vous l'aurez remarqué, le tarif d'achat des contrats, avec une DCR avant le 1er novembre 2022, reste fixe à 10c€/kWh.

Le GPPEP va tenter de faire du lobbying pour que la revalorisation profite également aux anciens contrats.

Pour cela nous aurons besoin de votre aide.

Jean-Luc JOSIEN

Le mot de la cellule aide

La cellule aide est une branche dans l'association du gppep qui comme son nom l'indique vient en aide aux adhérents du gppep. Notre cellule à ce jour est composée de bénévoles dévoués qui essaient de répondre au plus tard dans les 48 h aux différentes demandes.

La charge de travail est toujours aussi importante, et elle a même augmenté depuis la liquidation d'Open Energie, d'environ 32%.

Quelles sont nos missions ?

- Installation non faite : conseil pour trouver des installateurs de confiance, conseil pour la rétractation (démarchage à domicile et foire).
- Installation faite : orientation selon les problématiques. Les demandes en général portent sur des problèmes d'installation non terminées, rétractation, manque d'attestation de conformité, problème de contrat EDF OA, de renseignement sur la récupération de TVA, de pannes, de matériels défectueux, d'assurance décennale, problème de mandat.
- Orientation vers des avocats spécialisés dans le Photovoltaïque, dans les cas où les demandes nécessitent un traitement juridique plus poussé (ex: assignation de l'installateur et/ou l'organisme de crédit)

Concernant le manque d'attestation de conformité, c'est une demande en majorité de clients d'Open Energie. Le GPPEP a réussi à trouver un accord avec la DGCEC en 6 semaines afin d'obtenir l'autorisation de faire appel à un organisme agréé, ce qui va solutionner de nombreuses demandes et qui va permettre à nos adhérents de conclure leur contrat avec EDF OA.

Nous sommes en recherche permanente de bénévole pour étoffer notre équipe. Pas de compétence spécifique demandée, juste du temps régulier à donner à l'association, de la curiosité, aimer le travail en groupe tout en pouvant traiter ses requêtes selon son propre temps de libre. De nombreux outils ont été développés pour faciliter notre travail et nos échanges.

Il est vrai que nous sommes confrontés régulièrement aux problèmes des autres, mais nous sommes une bonne équipe solidaire avec beaucoup d'humour !

Claudine STANTINA

Le GPPEP continue d'avoir besoin de vous pour assurer son développement

Pour autant, grâce à nos bénévoles très motivés, nous avons pu lancer quasiment toutes les actions annoncées dans la lettre n°25 de juin 2023 :

Ainsi

1. Grâce à une meilleure utilisation du crédit alloué aux associations par GOOGLE ADGRANTS et à ses actions juridiques en faveur des adhérents en difficulté avec leur fournisseur, la notoriété du GPPEP progresse, les adhésions se multiplient et le GPPEP est de plus en plus sollicité.
2. Les annonces d'entreprises spécialisées dans le photovoltaïque sont accessibles sur le site internet du GPPEP, elles permettent des économies substantielles à nos adhérents.
3. Notre association participe à la définition et mise en place de projets innovants ; partage de la production photovoltaïque dans les Landes, conception de logements à bas coûts et peu énergivores qui utilisent des panneaux photovoltaïques, en collaboration avec une société spécialisée dans les habitations passives.

Malheureusement à ce jour nous n'avons pas encore trouvé un bénévole compétent en matière de demandes de subventions, ce qui pourrait accélérer grandement nos actions.

Alain DUVIVIER

Droit de rétractation dans les foires et salons

- Plainte contre l'État pour non transposition d'une décision de la CJUE

La Direction Générale Justice et Consommateurs de la Commission Européenne poursuit l'analyse de la plainte déposée par le GPPEP en 2022 ; le 16/08/2023, elle répondait qu'aucune conclusion n'avait été tirée. Encore un peu de patience...

- Contributions des parlementaires

Alors que la proposition n°235, déposée au Sénat, est devenue caduque, faute d'avoir été examinée, 2 nouvelles propositions de loi demandant l'instauration d'un droit de rétractation ont été déposées à l'Assemblée nationale.

Bilan : 3 propositions sont disponibles à l'ouverture de la session 2023/2024 : n°455, n°1482 et n°1583. Mais il reste à les étudier, ce qui n'a pas été fait au cours des précédentes sessions...

A cette fin, le GPPEP a écrit aux 3 présidents des groupes dépositaires des propositions afin qu'ils aillent au bout de leurs promesses et demandent l'examen des textes déposés : réponse en attente.

- 60 Millions de consommateurs dédie un sous-forum aux ventes sur foires et salons

Après « UFC/Que Choisir », c'est « 60 Millions de consommateurs » qui a répondu à la demande du GPPEP en créant, le 30/10/2023, un sous-forum dédié aux problèmes rencontrés sur les foires et salons. Un espace supplémentaire pour témoigner des mauvaises pratiques et accélérer la sensibilisation des parlementaires.

Voici le lien : <https://www.60millions-mag.com/forum/ventes-sur-foires-et-salons-fl93/>

Christian AULOY

Bilan de notre séminaire d'Automne

Notre conseil d'administration s'est réuni les 28 et 29 Octobre à Clermont-Ferrand, et cette lettre vous a résumé les multiples travaux en cours de nos associations, dont les résultats obtenus et à venir nous confortent dans la justesse de nos actions.

Mais le constat général est que nous sommes victimes de notre succès et de notre notoriété ; et qu'étant de plus en plus sollicitées, toutes nos commissions réclament de l'aide !

- Cellule gestion : 1 comptable (à la retraite)
- Cellule technique : 1 personne
- Cellule « aide » : 2 personnes (fiche de poste à disposition)
- Cellule « représentation instances parisiennes » 1 personne sur Paris
- Cellule développement : 1 personne axée « demande de subventions »

Alors, quelles que soit vos compétences et vos disponibilités, prenez contact avec notre Président :

president@gppep.org

Jean-Marc ISNARD

Point sur la cellule PAC&ENR

La cellule PAC & ENR by GPPEP, petite sœur du GPPEP, a été créée et fonctionne depuis septembre 2021 à l'initiative de Joel Mercy, Président du GPPEP.

Cette cellule a pour objectif d'aider les adhérents de notre association qui ont besoin de conseils techniques avant de procéder à l'acquisition de pompes à chaleur, ou qui ont fait l'objet de pratiques commerciales trompeuses et qui ont besoin d'être guidés et aidés dans leurs démarches.

Nous observons que, malgré de nombreuses campagnes de sensibilisation au phénomène de l'éco-délinquance, les mêmes pratiques trompeuses sont perpétrées, avec des scénarios identiques, à celles des installations de Panneaux voltaïques !

Depuis sa création, PAC & ENR by GPPEP a permis à une cinquantaine de foyers de tirer un trait définitif sur une vilaine mésaventure.

Comment ? En guidant les gens dans leurs démarches, en les aidant à rédiger leurs courriers de rétractation tant auprès des vendeurs que des banques, en refoulant certains cabinets de recouvrement ou encore des commissaires de justice dont les méthodes sont surprenantes, en négociant directement avec les vendeurs.

Dans la majorité des cas, les victimes ont conservé l'installation car les vendeurs refusaient de réhabiliter les murs et autres éléments des habitations ayant pu être endommagés lors de la pose ou encore susceptibles de l'être pendant la dépose.

Lorsque la dépose des pompes à chaleur eut lieu, le compromis signé par notre association au nom de la victime, stipulait clairement que les frais de réhabilitation demeuraient intégralement à la charge du vendeur.

Dans le cas d'Open Energie, 7 compromis ont pu être signés qui ont permis le remboursement des frais de réhabilitation, juste avant sa mise en liquidation. Soit un remboursement estimé pour nos adhérents d'environ 300 000 euros.

Le rôle des organismes prêteurs demeure préoccupant. En effet, certains organismes réfutent ce qui est indéniable alors que nous prenons attache avec eux et exposons des faits qui relèvent non pas seulement du code de la consommation mais aussi du code pénal et du code monétaire et financier.

N'omettons pas ici de citer également le déni de la loi Informatique et Libertés.

Enfin, demeure également plus que préoccupant le fait que certaines sociétés renaissent systématiquement de leurs cendres et perpétuent leurs actions au vu et au su de nos instances gouvernantes !

PAC & ENR by GPPEP, grâce à tous nos bénévoles, continuera d'être présente aux côtés des adhérents en 2024.

Ensemble Plus Forts !

Nadia REICHER